

21 JAN. 2021

N° 033 213 302 1442

0121-D1801221-D1AAAAAAAAA-DE

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE
2ème Division
2ème Bureau

A R R E T E

LE PRÉFET DE LA GIRONDE, Commandeur de la Légion d'Honneur,

VU la demande, en date du 19 Septembre 1949, aux termes de laquelle la Société Immobilière de LACANAU, sollicite l'autorisation de vendre 3,543 m² de terrain dans le lotissement qu'elle a entrepris sur le territoire de la Commune de LACANAU,

VU la loi du 15 Juin 1943,

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 Août 1949, portant approbation du lotissement de la Société Immobilière de LACANAU,

VU le rapport en date du 19 Novembre 1949, de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,

A R R E T E

ARTICLE 1er - La Société Immobilière de LACANAU est autorisée à vendre 3,543 m² de terrain, à détacher du lotissement qu'elle a entrepris sur le territoire de la Commune de LACANAU.

ARTICLE 2 - Pour chaque m² de terrain vendu, il sera effectué, entre les mains de M. APERIS-LAMARRE, notaire à BORDEAUX, une consignation de 160 Fr.

ARTICLE 3 - M. le SUBSTITUT GÉNÉRAL de la GIRONDE, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié par ses soins à :

- la Société Lotisseur
- M. le MAIRE de LACANAU
- M. l'INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES
- M. l'INSPECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'Urbanisme et de l'habitation

FAIT à BORDEAUX, le 16 Février 1950

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Signé: GIBERSON



Pour homologation

du Comité de Préfets